L'Hon. M. CAMPBELL—Telle est en

effet l'intention du gouvernement.

L'Hon. M. FERGUSSON BLAIR—Si j'ai bien compris mon hon. ami, il a dit qu'il ne considérait pas comme opportun de faire connaître les constitutions projetées des législatures locales avant que la chambre ne se soit pronoucée d'abord sur le projet en général de la confédération. En vérité, je n'en vois pas la raison:—néanmoins, je ne ferai pas de ma demande une proposition pour entraver la marche du plan actuellement soumis.

L'Hon. M. CAMPBELL — Mon hon. ami de Brock peut raisonner juste, mais le gouvernement a pensé qu'il était prématuré de présenter aux chambres le projet des constitutions locales avant qu'elles n'aient d'abord voté les résolutions actuelles.

L'Hon. M. FERGUSSON BLAIR—Mais ne pourrait-il pas arriver que plusieurs membres de cette chambre, avant de se décider à voter ces résolutions, eussent le désir de connaître la nature des constitutions locales qui doivent avoir une si grande portée sur la solution de la question à l'ordre du jour?

L'Hon. M. CAMPBELL—Je répondrai à l'hon. conseiller que le parlement du Canada aura tout le temps et toutes les occasions désirables de se prononcer sur ce

sujet.

L'Hon. M. SIMPSON-Quand?

L'Hon. M. CAMPBELL—Lorsque les résolutions actuelles auront été votées. Nous avons cru inutile de nous occuper des constitutions du Bas et du Haut-Canada tant que nous ne connaîtrious pas les vues du parlement sur la confédération ellemême. Une fois cette opinion exprimée, ce sera alors notre devoir de donner toute notre attention à cette question et d'exposer au parlement les projets de constitution pour les deux provinces.

L'Hon. M. ROSS Je ne connais pas quelles peuvent être les vues du gouvernement à ce sujet, mais il me semble qu'il aurait certainement manqué de sagesse en soumettant maintenant aux chambres les projets de constitution du Bas et du Haut-Canada. Car il est fort possible que des divergences d'opinion se manifestent sur les principes de ces constitutions et que ces divergences soient de nature à entraîner la retraite de quelques uns des membres du cabinet. (Cris: — Ecoutez! écoutes!) Remarquez bien que je fais

en ce moment une supposition : or, en prévision de ces probabilités, ne serait-il pas absurde et impolitique de la part du gouvernement de plonger le pays dans l'agitation sur cette question avant que de s'assurer si les résolutions actuelles seront emportées ou rejetées? Une telle conduite serait indigne du ministère. Je n'ai pas bien compris si mon hon, ami a dit ou non que le projet des législatures locales serait soumis aux chambres après le vote des résolutions; mais je serais faché qu'il l'eut déclaré ainsi et que le gouvernement n'attendit pas pour cela que les provinces du golfe se fussent prononcées. Il devrait retarder afin de voir si la confédération y réussira ou non; car, en supposant que les résolutions fussent adoptées ici et qu'elles ne le fussent pas là, tout le projet est réduit à néant, et on se trouve, sans résultat aucun, avoir jeté le pays dans le désordre et l'agitation, en lui fesant discuter des mesures inutiles. Le ministère devrait d'abord, suivant moi, faire triompher le projet actuel autant que possible, et du moment qu'il aurait pu y rallier les deux provinces les plus considérables du golfe, il ne lui resterait que bien peu à faire :-alors, mais alors seulemect, sera arrivé le temps favorable à la discussion des constitutions C'est pourquoi, grand a été mon étonnement de voir une telle proposition venir de mon hon. ami (M. FERGUSSON BLAIR), lui que j'ai entendu à l'ouverture des premiers débats se déclarer en fayeur des résolutions actuelles dans un si excellent discours: et je ne comprends pas pourquoi en vérité l'hon. monsieur a témoigné le désir de prendre connaissance du projet des législatures locales.

L'Hon. M. FERGUSSON BLAIR—Je ne l'ai fait que parce que j'ai cru qu'il n'était que raisonnable que les hons. députés apprissent, avant de voter pour ou contre la confédération, de quelle nature seraient les constitutions projetées des législatures locales. (Ecoutes! écoutes!)

L'Hoy. M. CAMPBELL—Mon hon. ami devrait ajouter occi à ses remarques, à savoir que les hons. membres auront en tous cas pleine et entière occasion d'exprimer leur

opinion à ce sujet.

L'Hon. M. VIDAL—Hons. messieurs:—
Il vous paraîtra sans doute présomptueux de la part de quelqu'un aussi peu au fait que je le suis des discussions parlementaires d'entrer en lice avec l'hon. commissaire des terres de la couronne et d'oser lui contester